RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00720
Numéro SIREN : 351 806 096
Nom ou dénomination : S.A.R.L. ABATILLES DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2016 sous le numéro de dépôt 9450

Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux

Le 18 MAI 2016

sous le N° 9450

9872

SARL ABATILLES DISTRIBUTION
Siège social : 9, allée Roger TOUTON
33120 ARCACHON
RCS BORDEAUX : 351.806.096

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL ABATILLES DISTRIBUTION EN SAS

Ce rapport contient 2 pages

SARL ABATILLES DISTRIBUTION
Siège social : 9, allée Roger Touton
33120 ARCACHON

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 11 Avril 2016, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à constater l'absence d'avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint André de Cubzac
Le 10 Mai 2016

Nicolas DIOT
Commissaire à la transformation